# ASSEMBLÉE NATIONALE

1er juillet 2021

PROTECTION DES ENFANTS - (N° 4307)

| | |
|---|---|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Non soutenu

# AMENDEMENT

**N º 14**

présenté par
Mme Lorho

---

**ARTICLE 12**

À la fin de l'alinéa 9, supprimer les mots :

« ainsi qu'aux actions de promotion des environnements et comportements favorables à la santé ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La mention de « promotion des environnements et comportements favorables à la santé » est particulièrement vague et ouvre un large champ aux compétences affublées à la structure médico-sociale. Il convient donc de circonscrire son action au seul dépistage des troubles mentionnés au présent alinéa.